

Géraldine CAEYMAEX

De: SOGEBIMM SA <info@sogebimm.be>
Envoyé: mercredi 14 février 2024 11:46
À: Géraldine CAEYMAEX

Madame Caeymaex, bonjour,

concerne votre demande d'informations v/ref

Nous vous prions de trouver ci-dessous les réponses et documents en attaché :

Suivant article 3.94 § 1

1° - voir document en attaché 1 Fds-Rlt et Fds-Rsv.

2° - actuellement Mme Antofi honore les acomptes de charges mensuel, la clôture de l'exercice est au 30 avril 2024.

3° - Les appels au Fds de réserve 2023 ont été honorés par les Copropriétaires.

4° - Pas de procédure judiciaires en cours.

5° - voir en attaché les PV 5-1, 5-2 et 5-3.

6° - en attaché, 6 Bilan 22-23.

en supplément :

a - pas de DIU

*Bien cordialement,
Pour SOGEBIMM SA,
Raymond SIMON (Expert Judiciaire / Syndic)*

Le 08-02-24 à 11:04, Géraldine CAEYMAEX a écrit :

Monsieur,

Je vous ai envoyé un courrier en date du 5 février dernier et celui-ci nous est revenu.

L'adresse n'étant plus correcte visiblement.

Pourriez-vous en prendre connaissance et nous revenir au plus vite ?

Je vous en remercie et vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

Pour le Notaire Louis Ravet,

Géraldine Caeymaex



SOGEBIMM S.A.

Gestion de biens Immobiliers

Vente, Achat & Location

Expertises et coordination s/s

Rue Colonel Speesen n°44, 4040 HERSTAL.

TVA : BE 0439 065 154
GSM 0475 37 20 29
Email info@sogebimm.be

RPM : Liège
Cpt Bq : BE57 0012 2154 3935

N° IPI : 503440
N° CIBEX : 130

Cpt de Q : BE94 1262 0866 0814
Assurance AXA Bel : 730.390.160

Concerne / subject : PV de l'AG « Les Jardins d'Auvelais » BCE 0874.642.664

Du 11 juillet 2023 salle « Le Celin ».

Adresse du jour : Av. Président Roosevelt, 1, 5060 Tamines.

Copropriétaires présents ou représentés : 771/1000 quotes-parts, 8 Copropriétaires.

Présent : Mme Barthelemy, Mme Brando, Mme Decuyper, Mr Leblanc, Mme Piccinin;

Procuration : Mme Houlmont (J. Gérard), Mme Decuyper (M. Debay), Mme Walravens (Mme. Brando), Mr Valentino (Mme Brando);

Absent : Mme Antofi, Mr Legrand.

1- Le quorum est atteint : début de la réunion 18h10

Monsieur SIMON est nommé secrétaire.

Ordre du jour : énoncé par Mr Debay (Président)

2- Approbation des comptes individuels pour 2022-2023.

Oui à la majorité (8 pour et 0 contre)

3- Décharge aux Vérificateurs aux comptes pour 2022-2023.

Oui à la majorité (8 pour et 0 contre)

4- Décharge au Syndic pour sa gestion 2022-2023.

Oui à la majorité (8 pour et 0 contre)

5- Election ou réélection des Vérificateurs aux comptes :

Madame Barthelemy et Mme Sevrin Brando,

Oui à la majorité (8 pour et 0 contre)

6- Election ou réélection du Président : Mr Debay.

Oui à la Majorité (8 pour et 0 contre)

7- Réélection du Syndic.

Monsieur Simon de SOGEBIMM est maintenu au poste de Syndic.

Oui à la majorité (8 pour et 0 contre)

8- Information sur l'évolution du fonds de roulement & fonds de réserve.

- les sommes demandées en fonction des charges sont suffisantes pour le fonds de roulement.

Le fonds de réserve est suffisamment alimenté annuellement, pas de gros travaux prévus.

Pour information

Suite de la page 1/4 : PV de l'AG « Les jardins d'Auvelais »

9- Détermination du montant fonds de réserve 2023 pour l'exercice 2023-2024.

*Pour le Fds de réserve 2023, un seul versement simple sera demandé pour le 15 décembre 2023 de **4€ par quotité**, soit 4000€, les versements des Copropriétaires se feront sur le compte :*

*Copropriété Les Jardins d'Auvelais : **BE37 1262 0520 9028***

*Communication : « **votre nom** » **fonds réserve 2023***

Oui à la majorité (8 pour et 0 contre)

10- Un nouveau contrat d'entretien des communs de l'immeuble est proposé, la société Bénédic est actuellement à 409,33€/mois par opposition à JLClean Services qui propose 296,45€/mois de 4 semaines. (Étant donné aussi que plusieurs copropriétaires habitant l'immeuble ont fait part au Syndic de leur constat de manquement dans le chef de la personne préposé à l'entretien et que nous avons à deux reprises fait remplacer ce personnel, après recherche et essais satisfaisant dans d'autres Copropriétés, la proposition se porte sur JLClean Service pour un contrat d'un an.

- Les Copropriétaires commentent le contrat proposé ainsi que le cahier des charges émis par cette société. À la suite des échanges d'opinions, il s'avère que le gain 1200€/an joue en la faveur de JLClean Service pour un contrat d'un an.

Oui à la majorité (8 pour et 0 contre)

11- Travaux de mise en conformité de l'ascenseur (ASCELEC) demandé par Vynçotte 2022.

Travaux exécutés et terminés. (qui était en attente de l'agrégation par Vynçotte)

Un rappel a été fait à ASCELEC et en réponse : confirmation que la visite de Vynçotte a été effectuée et que la transmission du rapport est en cours d'envoi.

Pour information

12- Remplacement du compteur divisionnaire eau froide dans chaque lot. (13 lots)

La sommation des consommations des compteurs divisionnaires (dans chaque appartement) par rapport à la consommation d'eau du compteur général, montre un écart qui est en augmentation avec les années. De quelques m³ il y a 7 ans et maintenant une différence de 244m³ soit de 1342€, qui est une charge annuelle que les locataires ne payent pas, mais bien tous les Copropriétaires. (c'est +/- 100€ par lot pour cette année et cela sera plus encore l'année prochaine, ...)

Le coût de remplacement proposé par la société Construct est de +/- **210€ Tvac** par compteur remplacé, ce sont des compteurs à jet multiples et de marques grand public.

L'entrepreneur proposait de faire le remplacement en même temps que la vidéophonie.

C'est maintenant trop tard pour prendre cette option.

Le coût de remplacement par des compteurs avec télétransmission de l'index fournis par TECHEM, c'est-à-dire que la société TECHEM loue les compteurs sans les installer et relève à distance l'index de consommation – effectue le décompte du coût de consommation pour chaque lot. La mise en place par une entreprise sanitaire est de +/- 120€/placement du compteur (charge fixe) + la location annuelle à Techem pour le compteur et le service relevé /t décompte individuel contrat sur 10ans qui est de 105€/an et par compteur.

(solution plus onéreuse, sur 10ans prix d'un compteur 1170€ Htva)

TECHEM ne peut installer lui-même ses compteurs car nos installations ne rencontrent pas leurs prérogatives de prescription technique minimum c'est-à-dire : vanne d'arrêt avant et après le compteur existant ainsi qu'un clapet anti-retour après la vanne en amont.

(ce type de prescription d'installation n'est pas possible dans nos lots par manque de place, en effet, nous avons une vanne en aval et ensuite le compteur, pas de vanne directement en amont et pas de clapet anti-retour après cette vanne)

(solution incompatible avec nos installations)

Ci-dessous du présent PV : les différents types de compteur d'eau, je conseille un volumétrique pour sa précision et sa garantie, à changer tous les 8 à 10 ans, coût achat compteur entre 70€ et 80€ tvac.

Suite de la page 2/4 : PV de l'AG « Les jardins d'Auvelais »

J'ai demandé prix d'un compteur de marque : à Honeywell et à Diehl,

Pour un prix presque comparable, Diehl offre un compteur volumétrique de haute qualité qui possède **un nouveau filtre pour les impuretés** qui allonge le temps de vie à plus de 10 ans voir 15 ans, les certifications montrent un matériel robuste et fiable pour son comptage et sa lecture.

(en option, possibilité d'ajouter par clips, un lecteur télé transmetteur pour les index,)

Pour ma part, l'opterai pour ce type de compteur ALTAIR volumétrique de marque qui a les approbations et les conformités. (je joins sa fiche de caractéristiques au présent rapport)

C'est plus qu'une nécessité, c'est impératif de remplacer ces compteurs défectueux.

Je les ferai installer le plus rapidement possible. Si d'autres Copropriétaires veulent participer à ce remplacement, prévenez-moi dès que possible par un SMS au 0475/372029,

Les 3 studio du 5^{ème} étage et l'appartement du 4^{ème} droit à donné son accord.

L'installation est pratiquement standard pour tous les lots.

Cela vous sera facturé en frais privés pour l'achat du compteur et son placement.

+/- 90€/compteur + 62€ placement TVAC = **152€ tout compris.**

Le remplacement pourrait se planifier entre le 15 et le 30 septembre 2023.

Pour les Copropriétaires qui ne participeraient pas à ce remplacement, la réponse est demandée avant le 30 août 2023, le coût de la consommation dû à l'écart entre le compteur général et les sous-compteurs non remplacés devra être réparti entre tous ces Copropriétaires. (ceux qui n'auraient pas encore acceptés le remplacement à la date réponse)

13- Nuisance des pigeons.

Plus d'actualité.

Pour information

14- Divers : vidéophonie.

Installation prévue le 21 août de 09h00 à 19h00. (bien vouloir prévenir vos locataires)

Pour information

15- Divers : AVIS rappel aux habitants de l'immeuble.

À la suite des différentes remarques concernant : la propreté en générale – le jour de sortie des sacs poubelles – Le manque d'attention à la fermeture de la porte de l'ascenseur.

Un avis de rappel en couleur sera installé aux valves à l'entrée de l'immeuble.

Pour information

20h20 : l'ordre du jour étant épuisé, la réunion est terminée.

PS :

Je rattache à ce présent courrier, l'avis de versement simple pour le fonds de réserve 2023 dont la somme devra être versée avant le 15 décembre 2023.

Également, vous trouvez la copie du R.O.I. signée par les Copropriétaires.

Veillez agréer, chers Copropriétaires mes salutations très distinguées.

Pour SOGEBIMM SA,

Raymond SIMON (Expert Judiciaire / Syndic)

Le compteur divisionnaire d'eau vitesse à jet unique

Le **compteur divisionnaire d'eau vitesse à jet unique** fonctionne sur le même principe qu'un moulin à eau. L'eau entrant dans le réseau entraîne une turbine installée dans le compteur. Le compteur **mesure** ensuite **la vitesse** de la turbine.

À partir de cette vitesse, et de la durée de rotation de la turbine, le compteur **calcule le volume d'eau consommé**. Ce type de compteur est parmi les plus répandu en France de par son faible coût et sa résilience dans le temps.

Avantages et inconvénients du compteur d'eau vitesse à jet unique

👍 Avantages

- ✓ Le moins coûteux à l'achat ou à la location
- ✓ Résiste bien aux impuretés

👎 Inconvénients

- ✗ Nécessite une pose à l'horizontale
- ✗ Peut ne pas détecter une légère fuite
- ✗ Peut décompter à l'envers en cas de retour d'eau
- ✗ Le moins précis des compteurs d'eau

Le compteur divisionnaire d'eau vitesse à jets multiples

Le **compteur divisionnaire d'eau vitesse à jets multiples** fonctionne sur le même principe que le compteur vitesse à jet unique. La seule différence est que la turbine est entraînée par **plusieurs jets d'eau** et non un seul.

Cette différence permet au compteur d'obtenir une **meilleure précision** que son équivalent à jet unique. Ce type de compteur peut cependant, à l'instar du compteur à jet unique, ne pas repérer une légère fuite d'eau.

Avantages et inconvénients du compteur d'eau vitesse à jets multiples

👍 Avantages

- ✓ Peu coûteux à l'achat ou à la location
- ✓ Résiste bien aux impuretés
- ✓ Plus précis qu'un compteur à jet unique

👎 Inconvénients

- ✗ Nécessite une pose à l'horizontale
- ✗ Peut ne pas détecter une légère fuite
- ✗ Peut décompter à l'envers en cas de retour d'eau

Le compteur divisionnaire d'eau volumétrique

Le **compteur divisionnaire d'eau volumétrique** est un appareil de mesure de la consommation d'eau. Un cylindre est présent à l'intérieur du compteur et bascule dès qu'il est plein. Ce faisant, il se vide dans le réseau principal et l'alimente en eau. Chaque rotation du cylindre correspond à un volume exact d'eau consommé.

Ce type de compteur dispose d'une **excellente précision** et permet de repérer les fuites aussi infimes soient-elles. En effet, contrairement au compteur à vitesse qui mesure la vitesse de rotation de sa turbine et en déduit un volume, le compteur volumétrique mesure directement le volume d'eau consommé, indépendamment de la vitesse de consommation.

Avantages et inconvénients du compteur d'eau volumétrique

👍 Avantages

- ✓ Le plus précis des compteurs d'eau
- ✓ Peut être installé à l'horizontale ou verticale
- ✓ Détecte facilement les fuites d'eau

👎 Inconvénients

- ✗ Plus susceptible aux impuretés de l'eau
- ✗ Plus cher à l'achat ou la location que les autres compteurs



SOGEBIMM S.A.

Gestion de biens Immobiliers

Vente, Achat & Location

Expertises et coordination s/s

Rue Colonel Speesen n°44, 4040 HERSTAL.

TVA : BE 0439 065 154
GSM 0475 37 20 29
Email info@sogebimm.be

RPM : Liège
Cpt Bq : BE57 0012 2154 3935

N° IPI : 503440
N° CIBEX : 130

Cpt de Q : BE94 1262 0866 0814
Assurance AXA Bel : 730.390.160

Concerne / subject : PV de l'AG « Les Jardins d'Auvelais » BCE 0874.642.664

Du **05 juillet 2022** salle « Le Celin ».

Adresse du jour : Av. Président Roosevelt, 1, 5060 Tamines.

Copropriétaires présents ou représentés : 678/1000 quotes-parts, 7 Copropriétaires.

Présent : Mme Barthelemy, Mme Brando, Mme Decuyper, Mr Leblanc

Procuration : Mme Houlmont (J. Gérard), Mme Decuyper (M. Debay), Mr Legrand (Barthelemy),

Mme Walravens (Mme. Barthelemy)

Absent : Mme veuve Vigneron, Mr Vigneron (Fils de Mme Lenoir)

1- Le quorum est atteint : début de la réunion 18h25

Monsieur SIMON est nommé secrétaire.

Ordre du jour : énoncé par Mr Debay (Président)

2- Approbation des comptes individuels pour 2021-2022.

Oui à la majorité (7 pour et 0 contre)

3- Décharge aux Vérificateurs aux comptes pour 2021-2022.

Oui à la majorité (7 pour et 0 contre)

4- Décharge au Syndic pour sa gestion 2021-2022.

Oui à la majorité (7 pour et 0 contre)

5- Election ou réélection des Vérificateurs aux comptes :

Madame Barthelemy et Mme Sevrin Brando,

Oui à la majorité (7 pour et 0 contre)

6- Election ou réélection du Président : Mr Debay.

Oui à la Majorité (7 pour et 0 contre)

7- Réélection du Syndic.

Monsieur Simon de SOGEBIMM est maintenu au poste de Syndic.

Oui à la majorité (7 pour et 0 contre)

8- Information sur l'évolution du fonds de roulement & fonds de réserve.

- les sommes demandées en fonction des charges sont suffisantes pour le fonds de roulement.

Le fonds de réserve est suffisamment alimenté annuellement, pas de gros travaux prévus.

Pour information

Suite de la page 1/2 : PV de l'AG « Les jardins d'Auvélais »

9- Détermination du montant fonds de réserve 2022 pour l'exercice 2021-2022.

*Pour le Fds de réserve 2022, un seul versement simple sera demandé pour le 15 décembre 2022 de **4€ par quotité**, soit 4000€, les versements des Copropriétaires se feront à partir sur le compte : Copropriété Les Jardins d'Auvélais : **BE37 1262 0520 9028***

*Communication : « **votre nom** » **fonds réserve 2022***

Oui à la majorité (7 pour et 0 contre)

10- Nouveau contrat d'entretien pour l'adoucisseur BWT a été conclu avec l'entreprise BEPA de Jemeppe S/Sambre pour un montant annuel de 186,30€ pièces non comprises.

L'entreprise BEPA est venue sur place constaté le bon fonctionnement de notre adoucisseur BWT, qui était toujours sous garantie (2ans), donc l'année prochaine 2023, l'entreprise BEPA effectuera son premier entretien annuel.

Pour information

11- Travaux de mise en conformité de l'ascenseur (ASCELEC) demandé par Vinçotte.

Un devis a été établi par ASCELEC, travaux et devis approuvé en AG pour un montant de 3833,00€.

Oui à la majorité (7 pour et 0 contre)

12- Toitures des garages.

Ci-annexé, le devis de l'entreprise en toiture LOISEAU pour l'ensemble des toitures des garages. Je rattache également une photo qui montre qu'il n'y a pas d'urgence pour le remplacement. Nous pourrions toujours négocier la division des travaux en trois groupes distincts (2 + 2 + 4)

13- Nuisance des pigeons.

Plus d'actualité.

Pour information

14- Divers : vidéophonie.

Demande de devis pour le remplacement de la parlophonie existante vétuste par une vidéophonie adapté sur le cablage existant.

Pour information

19h35 : l'ordre du jour étant épuisé, la réunion est terminée.

PS :

*Je rattache à ce présent courrier, l'avis de versement simple pour le fonds de réserve 2022 dont la somme devra être **versée avant le 15 décembre 2022.***

Le devis de l'entreprise en toiture Loiseau,

Une photos des toitures des garages.

Veillez agréer, chers Copropriétaires mes salutations très distinguées.

*Pour SOGEBIMM SA,
Raymond SIMON (Expert/Syndic)*



SOGEBIMM S.A.

Gestion de biens Immobiliers
Vente, Achat & Location
Expertises et coordination s/s
Rue Colonel Speesen n°44, 4040 HERSTAL.

TVA : BE 0439 065 154
GSM 0475 37 20 29
Email info@sogebimm.be

RPM : Liège
Cpt Bq : BE57 0012 2154 3935

N° IPI : 503440
N° CIBEX : 130

Cpt de Q : BE94 1262 0866 0814
Assurance AXA Bel : 730.390.160

Concerne / subject : PV de l'AG « Les Jardins d'Auvelais » BCE 0874.642.664
Du 20 octobre 2021 salle « Le Celin ».
Adresse du jour : Av. Président Roosevelt, 1, 5060 Tamines.

Copropriétaires présents ou représentés : 818/1000 quotes-parts, 8 Copropriétaires.

Présent : Mme Barthelemy, Mme Brando, Mr Legrand.

Procuration : Mme Houlmont (J. Gérard), Mme Decuyper (M. Debay), Mr Legrand (Mme Walravens), Mr Valentino (Mme B. Brando), Mme Lenoir (JP. Vigneron)

Absent : Mme Leblanc, Mr Vigneron.

1- Le quorum est atteint : début de la réunion 18h25

Monsieur SIMON est nommé secrétaire.

Ordre du jour : énoncé par Mr Debay (Président)

2- Approbation des comptes individuels pour 2019-2020 et 2020-2021.

Oui à la majorité (818 pour et 0 contre)

3- Décharge aux Vérificateurs pour 2019-2020 et 2020-2021.

Oui à la majorité (818 pour et 0 contre)

4- Décharge au Syndic pour sa gestion 2019-2020 et 2020-2021.

Oui à la majorité (818 pour et 0 contre)

Madame Barthelemy et Mme Sevrin Brando,

Oui à la majorité (818 pour et 0 contre)

6- Election ou réélection du Président : Mr Debay.

Oui à la Majorité (818 pour et 0 contre)

7- Réélection du Syndic.

Monsieur Simon de SOGEBIMM est maintenu au poste de Syndic.

Oui à la majorité (818 pour et 0 contre)

8- Information sur l'évolution du fonds de roulement & fonds de réserve.

- les sommes demandées en fonction des charges sont suffisantes pour le fonds de roulement.

Le fonds de réserve est suffisamment alimenté annuellement, pas de gros travaux prévus.

Pour information

Suite de la page 1/2 : PV de l'AG « Les jardins d'Auvelais »

9- Détermination du montant fonds de réserve 2021 pour l'exercice 2020-2021.

Pour le Fds de réserve 2021, un seul versement simple sera demandé pour le 15 décembre 2021 **de 4€ par quotité**, soit 4000€, (à savoir quand 2020, il n'y a pas eu d'AG et pas d'appel au Fonds de réserve) les versements des Copropriétaires se feront à partir sur le compte :

Copropriété Les Jardins d'Auvelais : **BE37 1262 0520 9028**

Communication : « **votre nom** » **fonds réserve 2021**

Oui à la majorité (818 pour et 0 contre)

10- Le changement de l'adoucisseur (travaux en urgence) exécuté en 2020 et fin en 2021.

Défaut important de l'adoucisseur en place, suivant l'expertise de BWT son remplacement est impératif et BWT proposa le remplacement dans un délai rapide.

Tel n'a pas été le cas, la commande s'est effectuée en juin 2020 et après de multiples échanges de courriels, l'installation s'est terminée en janvier 2021.

Actuellement, nous n'avons pas reçu de facture pour l'installation chaotique par BWT.

BWT semble nous ignorer et donc après plus d'un an sans nouvelle de leur part, nous chercherons une entreprise dans la région pour assurer le bon entretien de ce matériel.

L'adoucisseur fonctionne parfaitement depuis début 2021, reste quelques petits défauts de moindres importances que nous pourrions corriger en temps voulu.

(étude de mise en place d'un système de contrôle antigaspi de l'eau rejetée vers l'égoût)

Pour information

11- Travaux de mise en conformité de l'ascenseur (ASCELEC) demandé par Vinçotte.

Un devis a été établi par ASCELEC pour un montant de 3833,00€, l'Assemblée Générale estime que l'offre n'est pas suffisamment détaillée pour pouvoir être acceptée. Un courrier sera envoyé à ASCELEC pour de plus amples détails sur le coût de ces travaux.

Pour information

12- Situation de certains désagréments par l'immeuble voisin.

Le contact avec un des responsables de l'entreprise de construction, « SG HOME INVEST » siège à ZAVENTEM : Hoogstraat 57 à 1930 ZAVENTEM, Monsieur ALEX au n° 0498/15 37 73 (cette personne est tout à fait correcte et avenante)

Pour information

13- Nuisance des pigeons.

Le service Environnement et éco-conseil de SAMBREVILLE, Mme Wouters assure qu'un traitement pour éloigner et gérer la population des pigeons est en place.

Pour information

14- Divers.

Les sacs poubelles noirs trainant devant la porte de la cabine haute tension du passage vers les garages ont été enlevés par la société de nettoyage BENEDIC. (en nous assurant, ne pas être les propriétaires mais qu'ils ont enlevé ces sacs gratuitement)

15- Rampe d'escaliers supplémentaires coté mur.

La demande : Une étude de faisabilité pour un type de rampe d'escaliers fixée au mur et amovible. (à savoir que les règles en sécurité incendie devront être consultées)

16- Un avis : reprenant les règles du ROI sera affiché au tableau des communications et en rattaché de ce présent courrier, un exemplaire dont copie à faire pour vos futurs locataires.

19h40 : l'ordre du jour étant épuisé, la réunion est terminée.

PS :

Je rattache à ce présent courrier, l'avis de versement simple pour le fonds de réserve 2021 dont la somme devra être **versée avant le 15 décembre 2021.**

Veillez agréer, chers Copropriétaires mes salutations très distinguées.

Pour SOGEBIMM SA, **Raymond SIMON** Page 2/2

Résidence "Les Jardins d'Auvelais"

BCE 0874 642 664

SOGEGIMM SA (Syndic)

représenté par : Raymond SIMON

le 29/05/2023 vers 2

du 1/5/2022 au 30/4/2023

Les CPT actifs Banques CPH

Cpt fonds de réserve	CPH	BE29 - 1261 - 0966 - 7664
date début : 01-05-2022		17361,08
10-06-21	intervention réparation Ascenseur	-4063,21
	intervention Fds de RSV (débouchage égout)	-1966,50
	intervention parlophonie Fds Rsv pour 2750,00€	-2275,00
	intervention Fds de RSV fact 2021 SWDE	-1702,37
27-12-21	transfert Fds Rit vers Fds Rsv (2021)	4000,00
	Agios ou intérêts	7,30
Total actuel au : 30-04-2023		10886,30

Cpt fonds de roulement	CPH	BE37 - 1262 - 0520 - 9028
date début : 01-05-2022		1040,99
2022-2023	charges cpt Fournisseurs	-16913,57
2022-2023	Agios ou intérêts BQ	-85,00
	s /total	-16998,57
2022-2023	acomptes CO CPH Rit	16070,00
2022-2023	versement Fds Rsv par CO	3961,00
2022-2023	transfert Fds Rsv 2022	-4000,00
	versement CO Fds Rsv & solde chg exercice précédent	10,64
Total actuel au : 30-04-2023		84,06

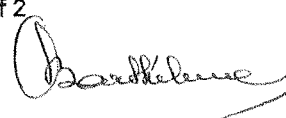
vérificateurs aux comptes

pour accord date : 31/05/23

vérif 1



vérif 2



Résidence "Les Jardins d'Auvelais"

BCE 0874 642 664

SOGEGIMM SA (Syndic)
Raymond SIMON
le 29/05/2023 vers 2

Relevé des compteurs communs du 1/5/2022 au 30/4/2023

	n° cpt	facture		consommation
		01-05-22 index	30-04-23 index	
ELECT	48306986	77991,00	79795,00	1804,00 kwh
EAU	M13025846	4674,00	5296,00	622,00 m³

0,00 m³ ont été rejetés à l'égout par le dysfonctionnement de l'adoucisseur BWT

Type	EAN	cpt
cpt élect	541449020702016973	48306986
cpt eau	inst : 1001240654	M13025846

consommation et facturation		index	index	kWh & m³	coût
n° Cpt		77991,00	79795,00	1804,00	923,12
Electricité	48306986	4674,00	5296,00	622,00	2092,00
Eau	M13025846				

vérificateurs aux comptes
pour accord date : 31/05/2023

Vérif 1

Vérif 2

T. J. J. J.
Raymond Simon